



Le 23 novembre 2010

**Par courriel et par messenger**

M<sup>c</sup> Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télééc. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET :** Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012  
Dossier Régie: R-3740-2010  
Notre dossier : R000355 FE

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint les affirmations solennelles de Mme Maria Vaccaro d'Hydro-Québec Distribution et M. Pierre Duchesne de l'entreprise Lumen. Elles sont déposées au soutien de l'ordonnance de confidentialité requise pour le tableau R-38.3 et l'annexe de la réponse R-38.3 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie transmis sous pli confidentiel hier, le 23 novembre.

Vous trouverez également ci-joint une affirmation solennelle de Mme Françoise Mettelet d'Hydro-Québec Distribution au soutien de l'ordonnance de confidentialité requise pour le rapport de la firme CROP déposé sous pli confidentiel en réponse à la question 57.4 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie.

Croyant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

**Éric Fraser**  
ÉF/js

p.j.

c.c.: Intervenants

**AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, soussignée, **MARIA VACCARO**, chef Planification et intégration – Direction Efficacité énergétique, pour Hydro-Québec Distribution, au Complexe Desjardins, 26<sup>e</sup> étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Le tableau R-38.3 de la réponse complémentaire à la question 38.3 de la demande de renseignements n<sup>o</sup> 2 de la Régie, transmis sous pli confidentiel, a été préparé sous mon contrôle.
2. Ce tableau présente le détail du budget total du programme *Approche clé en main* présenté pour approbation dans le présent dossier tarifaire.
3. Ce budget comporte l'estimation du Distributeur pour certaines mesures qui n'ont pas encore été négociées avec le mandataire.
4. L'information présentée au tableau 38.3 permet de dégager le coût maximum que le Distributeur est prêt à payer pour les mesures supplémentaires non négociées.
5. Il s'agit donc d'une information dont la divulgation nuirait au Distributeur dans sa négociation avec le mandataire, portant ainsi atteinte à ses intérêts économiques.
6. Le Distributeur demande à la Régie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de sa loi constitutive pour interdire toute divulgation du tableau R-38.3 de la demande de renseignements n<sup>o</sup> 2 de la Régie déposée sous pli confidentiel.
7. Tous les faits allégués au présent document sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 23 novembre 2010.

(s) *Maria Vaccaro*

---

**MARIA VACCARO**

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,  
ce 23 novembre 2010.

(s) *Jocelyne Soucy (174 381)*

---

Commissaire à l'assermentation pour les  
districts judiciaires de Montréal et de Iberville.

### **AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, soussignée, **FRANÇOISE METTELET**, Chef Orientations et stratégies – Direction planification et efficacité, pour Hydro-Québec Distribution, une division d’Hydro-Québec, au 2, Complexe Desjardins, 25<sup>e</sup> étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'ai participé à la préparation des réponses aux questions 57.1 à 57.4 de la demande de renseignements no. 2 de la Régie (HQD-13, Document 1.1).
2. J'ai une connaissance du rapport de la firme CROP déposé sous pli confidentiel en réponse à la question 57.4.
3. Ce rapport est déposé sous pli confidentiel en raison des nombreuses informations de nature commerciale qu'il contient.
4. En effet, ce rapport fait un portrait des motivations et des intentions des consommateurs en matière de sources d'énergie et de systèmes de chauffage.
5. Il contient une somme importante d'informations sur la clientèle du Distributeur ayant adhéré ou délaissé le tarif DT depuis 2008, ainsi que sur les propriétaires chauffant au mazout.
6. La diffusion de cette information pourrait procurer des avantages aux concurrents du Distributeur sur le marché du chauffage de l'espace, ce qui peut potentiellement porter atteinte à ses intérêts économiques.
7. Le Distributeur demande à la Régie de se prévaloir des dispositions de l'article 30 de sa loi constitutive pour interdire toute divulgation du rapport de la firme CROP déposé sous pli confidentiel.

8. Tous les faits allégués au présent document sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, ce 19 novembre 2010.

*(s) Françoise Mettelet*

---

**FRANÇOISE METTELET**

Déclaré solennellement devant moi à Montréal,  
ce 19 novembre 2010.

*(s) Geneviève Presseault (172 917)*

---

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

District de Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

N° : R-3740-2010

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de *la Loi sur Hydro-Québec* (L.R.Q., c. H-5), ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, province de Québec, H2Z 1A4

**Demanderesse**

(Le « Distributeur »)

---

---

**AFFIDAVIT DE PIERRE DUCHESNE**

---

Je, soussigné, PIERRE DUCHESNE, ayant ma place d'affaires au 740, Notre-Dame Ouest à Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

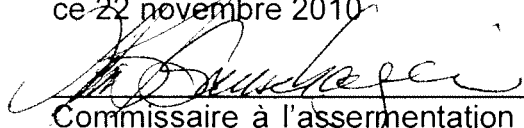
1. Je suis le directeur principal du programme ÉconergiePro de l'entreprise Lumen, une division de Sonepar Canada Inc. (ci-après « **Lumen** »);
2. Le 26 juillet 2010, Hydro-Québec a émis à Lumen trois (3) bons de commande confirmant l'octroi, à Lumen, du contrat pour la fourniture des services et équipements dans le cadre du programme d'« Installation de produits économiseurs dans les entreprises consommant peu d'énergie » conformément à la soumission déposée par Lumen en réponse à l'appel de propositions numéro 13383784 d'Hydro-Québec :
  - a. Bon de commande numéro 4502837942 pour le poste 10, agglomération #1;
  - b. Bon de commande numéro 4502839274 pour le poste 30, agglomération #3;
  - c. Bon de commande numéro 4502839035 pour le poste 20, agglomération #2.
3. J'ai été informé que, pour les fins des réponses à être fournies par le Distributeur aux questions 38.3, 38.4, 38.5 et 40.1 de la Demande de renseignements numéro 2 de la Régie dans le cadre du présent dossier,

- le Distributeur devra produire au dossier, sous pli confidentiel, les trois (3) bons de commande mentionnés dans le paragraphe qui précède de même que divulguer certaines informations concernant la rémunération de Lumen en vertu de ceux-ci;
4. Cela étant dit, je désire confirmer que les informations d'ordre financier qui sont contenues dans ces documents sont strictement confidentielles, qu'elles ne devraient pas être divulguées à des tiers autres que le personnel concerné de la Régie de l'énergie du Québec ni être utilisées pour des fins autres que pour l'analyse, par la Régie, du dossier tarifaire du Distributeur en la présente instance;
  5. Le présent Affidavit a donc pour but de confirmer que Lumen appuie la demande du Distributeur de traiter les trois (3) dits bons de commande de même que l'information financière s'y rapportant de façon strictement confidentielle pour les seules fins relatées au paragraphe qui précède;
  6. Pour ces motifs, Lumen demande à la Régie d'accueillir la demande du Distributeur pour l'émission d'une ordonnance de confidentialité relativement à ces informations et d'en interdire la divulgation, la publication et la diffusion pour des fins autres que celles relatées au paragraphe 4 ci-dessus;
  7. Tous les faits allégués dans cet Affidavit sont vrais.

En foi de quoi j'ai signé le présent Affidavit,

  
\_\_\_\_\_  
PIERRE DUCHESNE

Affirmé solennellement devant moi, à Montréal,  
ce 22 novembre 2010

  
\_\_\_\_\_  
Commissaire à l'assermentation pour le  
district de Montréal

